

# APPEL A CANDIDATURE

## Remplacement d'un membre du CCAS

La commune d'Arçonnay cherche un nouveau membre afin de remplacer un siège libre suite au décès d'un membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) nommé par Monsieur le Maire.

*En application des articles L. 123-6 et R. 123-11 du code de l'action sociales et des familles :*

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Arçonnay se compose de 10 membres en plus de Monsieur le Maire, qui est Président de droit.

- 5 membres sont élus par le Conseil Municipal
- 5 autres sont nommés par Monsieur le Maire. Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale.

Suite au décès de Madame Chantal REMY le 02 novembre 2021, il convient de procéder à son remplacement au sein de la Commission Administrative du CCAS.

*" Pour les membres nommés, le Maire pourvoira à leur remplacement en respectant les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L. 123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles.*

*Le renouvellement devra intervenir dans les deux mois à compter de la vacance du siège.*

*Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration désigné pour pourvoir un poste vacant expirera à la date à laquelle aurait cessé le mandat du membre qu'il a remplacé."*

Les propositions doivent être présentées **avant le 6 décembre 2021**.

Le présent avis sera diffusé par affichage en MAIRIE et par insertion sur le site Internet.

